



Bulletin Municipal n° 131
Septembre 2019



LE MOT DU MAIRE

Les deux mois d'été marquent toujours une pause pour chacune et chacun d'entre nous ; c'est la période de l'année où nous prenons le temps de faire le point avant une rentrée toujours très occupée à tous les niveaux.

Comme dans toutes les communes, pour la municipalité c'est le moment d'effectuer les travaux d'entretien et de réparation des écoles, dans ce cadre deux classes ont été refaites, plafonds, éclairages et peinture des murs. Travaux appréciés par Madame HATTON et son équipe enseignante que je remercie pour avoir offert un café lors de l'accueil des enfants pour cette rentrée scolaire.

Notre équipe administrative a mis en place, le nouveau système concernant la gestion de la cantine et de la garderie qui permettra aux parents de disposer de plus de facilités pour réserver les repas et effectuer les règlements correspondants.

La Commune vient de recevoir l'accord du préfet sur le projet de PLU présentée par la Commune après consultations des différents services de l'Etat. Ce projet consultable en mairie et sur le site internet de la commune fait l'objet d'une enquête publique du 3 au 4 novembre 2019 et vous pourrez directement rencontrer le commissaire enquêteur ou lui adresser un courrier (voir l'avis en page intérieur) pour un vote du projet définitif en novembre 2019.

Ce projet a été établi avec de nombreuses contraintes des services de l'Etat, dans l'intérêt général et pour un développement maîtrisé de notre territoire.

Ce bulletin est également l'occasion de vous annoncer :

L'exposition de miniatures, organisée par le Comité des fêtes, avec pour la première fois, démonstrations d'engins volants et de bateaux sur un bassin derrière la salle des fêtes.
Une représentation théâtrale gratuite destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans pour leur rappeler de façon ludique « les choses à ne pas oublier »

Je vous rappelle que toute l'actualité de notre commune se trouve sur le site internet de la commune : www.neaufles-saint-martin.fr ou les panneaux d'affichage devant la mairie.

Bonne lecture
Votre Maire, Jean Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AOÛT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 22 août à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. LEROY Yvan, M. PERNIN David, M. CAVÉ Jean-Marie, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, M. GIUSTI Christophe.

Pouvoirs : M. BRANLE Olivier a donné pouvoir à M. FONDRILLE Jean-Pierre.

Absentes excusées : Mme Maud BEZIAN, Mme FOSSE Christine, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTÉ Delphine.

Madame Diane DECHELLE a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

TARIFS REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire expose que pour la rentrée scolaire 2019/2020, en application des clauses du marché, la Société SAGERE fournisseur des repas de la cantine prévoit une augmentation de ces tarifs de plus de 2%.

Au vue de cette augmentation, le maire demande si le tarif de l'année précédente peut-être maintenu sachant qu'il a été révisé pour l'année scolaire 2018/2019.

Après étude des différents tarifs appliqués depuis 2014 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif actuel du repas, soit 3.30€.

REGLEMENT CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le règlement de la cantine du fait de la mise en place d'une facturation mensuelle et des différents modes de paiement mis à disposition des parents :

Ces règlements pourront être effectués :

- **Auprès des services de la mairie**
- **Directement à la trésorerie de Gisors**
- **Via Internet (Carte Bleue ou Prélèvement)**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide ce nouveau règlement.

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur Le Maire expose que le tarif actuel et les horaires de la garderie périscolaire.

Le matin : de 7h00 à 8h20 avec un forfait de 2.00 €.
de 7h30 à 8h20 avec un forfait de 1.50 €.

Le soir : de 16h30 à 19h00 avec un tarif de 1.00 € la demi-heure.

Monsieur Le Maire demande si le tarif de l'année précédente est maintenu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif actuel de la garderie périscolaire.

REGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le règlement de la garderie périscolaire du fait de la mise en place d'une facturation mensuelle et des différents modes de paiement mis à disposition des parents :

Ces règlements pourront être effectués :

- **Après des services de la mairie**
- **Directement à la trésorerie de Gisors**
- **Via Internet (Carte Bleue ou Prélèvement)**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide ce nouveau règlement.

MODIFICATION REGLEMENT SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose que le règlement de la salle des fêtes doit être modifié afin d'apporter des précisions sur les engagements des locataires et le paiement de la location.

Afin de tenir compte des directives de la trésorerie, il est demandé que le règlement soit effectué par chèque au nom du locataire.

L'utilisation de la salle des fêtes devant être réservée pour les habitants de la Commune pour un usage strictement personnel afin d'éviter la location déguisée pour le compte de tiers, une pénalité sera prévu dès lors qu'un habitant de la commune loue la salle pour des personnes autres que lui-même et ses ascendants/descendants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement actuel de la salle des fêtes.

TRAVAUX DE REMPLACEMENT FENETRES APPARTEMENT PLACE ST PIERRE

Monsieur Le Maire expose que les fenêtres de l'appartement 6 Place St Pierre ont besoin d'être rénovées.

A cet effet, 3 devis ont été demandé aux entreprises :

- Adéquate Fermeture
- Etablissements Letellier
- Fenêtres ++

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la Société Adéquate Fermeture pour un montant total de 2 657.52€ H.T. soit 3 189.02€ T.T.C.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR PRESTATIONS INFORMATIQUES

Monsieur Le Maire expose que nous avons reçu un courrier de la Communauté de Communes du Vexin Normand en date du 24 juillet 2019 proposant à la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour un marché de prestations et matériels informatiques.

Ce marché comprendra 2 lots :

- 1^{er} lot : les prestations d'assistance et de maintenance.
- 2^{ème} lot : la fourniture et l'installation de matériels informatiques.

Les communes ayant adhérees n'auront plus la possibilité de se retirer du groupement de commande pendant toute la durée du marché.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, refuse l'adhésion.

La séance est levée à 21h30.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Vu la délibération de la commune de Neaufles-Saint-Martin prescrivant l'élaboration de son PLU en date du 27 octobre 2015 ;

Par arrêté n° 48 du 3 juillet 2019, le maire de la commune de Neaufles-Saint-Martin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du PLU et au projet de périmètre délimité des abords des monuments historiques.

A cet effet, le président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné M. Jacques BROSSAIS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 3 octobre 2019 au 4 novembre 2019 inclus,

Les dossiers seront déposés à la mairie de la Neaufles-Saint-Martin, 19 rue Saint-Martin, 27830 Neaufles-Saint-Martin, consultables aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Neaufles-Saint-Martin :

- le jeudi 3 octobre 2019 de 9h à 12h

- le samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12h

- le vendredi 18 octobre de 16h à 19h

- le lundi 4 novembre 2019 de 16h à 19h

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance des dossiers sur place à la mairie de NEAUFLES SAINT MARTIN - 19 rue st Martin aux jours et heures habituels d'ouverture, soit, sur le site de la Commune Neaufles <https://www.neaufles-saint-martin.fr>.

Les observations concernant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de NEAUFLES SAINT MARTIN pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par écrit, soit par courriel à l'adresse suivante : enquetepluneaufles@yahoo.com soit par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, mairie- 19 rue st martin, Neaufles-Saint-Martin.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours. Les courriels seront annexés au registre de l'enquête, communiqués au commissaire-enquêteur et seront consultables sur le site de la mairie de Neaufles-Saint-Martin.

Les courriers seront enregistrés, communiqués au commissaire-enquêteur et annexés au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition de public dès qu'ils seront transmis en mairie, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.

INFORMATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que cette année, **les jeunes nés en 2003** doivent se faire recenser en mairie, en présentant une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par le secrétariat est nécessaire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire.

Cela leur permettra l'inscription d'office sur la liste électorale dès 18 ans.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune, et que vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez passer en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

⚠ Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

L'Agence Postale Communale sera fermée le 25 septembre 2019

Bien vivre ensemble

"Outre les bons gestes au quotidien - jeter ses papiers, chewing-gum, canettes et autres petits déchets dans les corbeilles prévues à cet effet, ne pas jeter ses mégots par terre, ramasser les déjections de son animal.

Il est désormais interdit d'utiliser des produits phytosanitaires.

Dans une démarche citoyenne, la municipalité souhaite vous associer à l'entretien des trottoirs devant votre propriété tout au long de l'année.

Votre implication permettra une propreté régulière et limitera l'intervention des services techniques qui ont en charge de l'entretien des trottoirs.

Pour Garder mon village

Propre et agréable

Je Nettoie devant chez moi



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Siège social : Mairie de NEAUFLES SAINT MARTIN 27830

11 NOVEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs, Chers camarades et habitants de Neaufles-Saint-Martin

L'association des Anciens Combattants et victimes de guerre de la commune et son Président vous invitent à assister nombreux

Le lundi 11 novembre 2019

Aux cérémonies commémoratives de la victoire le 11 novembre 1918.

- 9 h 30 Messe du souvenir **en l'église de Gisors** avec les anciens combattants du Canton
- 11h 00 Rassemblement et dépôt de gerbe devant la stèle des déportés
- 11 h 15 Dépôt de gerbe devant le monument aux morts
- 11 h 30 Dépôt de gerbe sur la tombe des aviateurs anglais
- 11 h 45 Vin d'honneur offert par la municipalité

Le Président
J. Le Père de Graveron

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
MARDI et VENDREDI de 13h30 à 18h30
JEUDI de 16h00 à 18h30
MERCREDI et SAMEDI de 9h00 à 12h00
Tél : 02.32.55.00.04 adresse mail : mairie.neaufles@yahoo.fr
Sacs de recyclage disponibles en Mairie

RÉVÉLEZ L'ACTEUR QUI EST EN VOUS !
TOUS BIENVENUS, MÊME DÉBUTANTS

COURS DE THÉÂTRE

DÈS LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE

MAISON DU VILLAGE DE DANGU
ENFANTS (à partir de 8 ans) : 16h45 à 17h45
ADOLESCENTS : 17h45 à 19h15

SALLE DES FÊTES DE GISANCOURT
ADULTES : 20h00 à 22h00

1^{er} COURS GRATUIT
PLACES LIMITÉES

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
M. HABERA
01 34 67 62 71

 **BABYMAMBO**

Cours pour adultes
STEP L.I.A

Low Impact Aérobie

Au programme :
renforcement musculaire,
cuisses, abdos, taille, étirement...

Mardi 10 Septembre à 20 h 15
Salle des fêtes de Neaufles St Martin

Jeudi 12 Septembre à 20 h 30
Salle des Fêtes de Vesly

N'hésitez pas à nous contacter

02 32 27 18 52 - 06 83 54 24 80 - babymambo@laposte.net

Ne pas jeter sur la voie publique



Compagnie
des Songes
OS



Il ne faut pas oublier

Mise en scène :

François TARDY

avec :

Jimmy BREGY

François TARDY

François TAUZIN

Composition musicale :

Antonin Tardy

Conception décor :

Auguste Clément

Entrée gratuite

Représentation théâtrale

À la Salle des fêtes de

NEAUFLES SAINT MARTIN

Mercredi 16 Octobre 2019

14h30

NEAUFLES 'ANIM

FÊTE DE LA VOIE VERTE



Dimanche 29 septembre 2019



EXPOSITION MINIATURE MULTIDISCIPLINES



Samedi 12 et Dimanche 13 octobre 2019

De 10h00 à 18h00 à la SALLE DES FÊTES
(à côté de la mairie)

BASSIN GÉANT

Entrée gratuite



HAPPY HALLOWEEN

Mercredi 30 octobre 2019 à partir de 16h30
à la salle des Fêtes
Grand Goûter offert aux enfants du village
Organisé par le Comité des Fêtes



*Merci de confirmer votre présence au 06.60.38.67.84
Cette animation se déroulera sous la responsabilité des parents*



SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019 à 20h00

LA BEAUJOLAISE

Organisée par le Comité des Fêtes
REPAS DANSANT
Animé par Alexis BOURLIER et sa chanteuse
« Accordéoniste »

